



## Fraude

Le détournements d'actifs, fraude aux loyers, la fraude comptable, le vol, le piratage téléphonique, le faux et usage de faux ...

Une entreprise sur trois ont été victimes du risque fraude ces trois dernières années. Aon, ayant conscience de leur vulnérabilité face à ce danger, a souhaité que le PACK ASSURANCES TECH + couvre ce risque majeur pour les entreprises.

## TROIS EXEMPLES DE SINISTRES

### Fraude comptable par un responsable financier de filiale

Responsable financier d'une filiale d'une société industrielle, Monsieur X était notamment en charge du reporting financier auprès de la maison mère, des opérations de banque ainsi que de la gestion des comptes clients et des comptes fournisseurs. Durant 6 mois, Monsieur X a contrefait la signature de son supérieur hiérarchique et falsifié des documents. Il a émis plusieurs chèques pour couvrir des dettes de jeu.

### Fraude par un salarié du service Paie

La filiale d'une société de distribution française s'est faite escroquée par un homme se présentant comme un avocat intervenant pour le compte du PDG du groupe dans le cadre d'un projet financier confidentiel. Le comptable a reçu une demande par mail du PDG d'exécuter plusieurs paiements en vue d'acquiescer une société étrangère, confirmant ainsi les dires de cet avocat. Les montants versés devaient faire l'objet d'un remboursement une fois que la dite acquisition aurait été finalisée et rendue publique.

Il a été effectué 12 virements sur une durée d'un mois pour un montant total de 500 000 € émis à destination de deux comptes bancaires ouverts en Chine.

### Détournements de fonds via des contrats fournisseurs fictifs

En charge de l'organisation des formations dans une société de conseil, Madame Y mettait en place des formations fictives pour les salariés de l'entreprise après avoir créé une dizaine de sociétés de formations qui n'avaient aucune activité réelle. Les factures éditées par ces sociétés lui permettaient de facturer indûment la société pour des formations qui n'avaient jamais été suivies par les employés.



Il a été relevé une défaillance dans l'organisation de l'entreprise.

- Absence de contrôle et de séparation des tâches.

Coût total  
Prise en charge par l'Assureur à 100 %  
**150 000 €**



Il a été relevé une défaillance dans l'organisation de l'entreprise.

- Insuffisance des procédures de contrôle pour le respect de la procédure de double signature (directeur de la filiale avait donné au comptable ses identifiants et son mot de passe afin qu'il puisse procéder aux virements dans le cadre de ses activités habituelles via la banque en ligne).

Coût total  
Prise en charge par l'Assureur à 100 %  
**500 000 €**



Il a été relevé des défaillances dans l'organisation de l'entreprise.

- Absence de contrôle des comptes fournisseurs.

Coût total  
Prise en charge par l'Assureur à 100 %  
**300 000 €**

### Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.com/france  
N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248  
GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES